



MUNICIPALITÉ DE *Sainte-Thècle*

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 6 février 2023, à 20 heures, sous la présidence du maire Michel Rheault.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller

Julie Bertrand, conseillère

Jacques Tessier, conseiller

Roxanne Bureau-Grenier, conseillère

Frédéric Lapointe, conseiller

Bertin Cloutier, conseiller

Autres présences : Valérie Fiset

Rés. 2023-02-025: Ouverture de la séance

Il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et résolu unanimement que puisqu'il y a quorum, le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 20h00.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-026 : Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Jacques Tessier appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte l'ordre du jour suivant avec la mention de laisser ouvert le point « Affaires nouvelles » :

1. Administration de la municipalité

1.1 Ouverture de la séance

1.1 Adoption de l'ordre du jour

1.2 Adoption du procès-verbal des séances de janvier 2023

1.3 Dépôt de la correspondance

1.4 Période de questions de l'assemblée

1.5 Embauche d'une sauveteuse de plage pour l'été 2023

1.6 Ordre des CPA du Québec/Cotisation annuelle pour la directrice générale

1.7 Achat d'une boîte à lettre communautaire pour l'Hôtel de Ville

- 1.8 Embauche d'une firme pour effectuer le maintien de l'équité salariale
- 1.9 MMQ/Proposition d'assurances
- 1.10 Demande d'employés concernant les avantages sociaux (REER) pendant les congés de maladie
- 1.11 Service d'avocats de première ligne
- 1.12 Demande d'appui financier pour la réalisation du 125^e anniversaire de Lac-aux-Sables
- 1.13 Offre de service pour l'embauche d'un directeur adjoint aux travaux publics et pour un inspecteur en bâtiment et en environnement
- 1.14 Facturation des services offerts par la municipalité à la Coopérative d'Habitation de Sainte-Thècle

2. Trésorerie

- 2.1 Dépôt et adoption du rapport financier 2021
- 2.2 Approbation des comptes de janvier 2023

3. Sécurité publique

- 3.1 Amendement de prolongation de la lettre d'entente Services aux sinistrés

4. Transports, hygiène du milieu et environnement

Aucun sujet

5. Santé et bien-être

- 5.1 Adoption des prévisions budgétaires 2023 de l'Office municipal d'habitation de Mékinac

6. Aménagement, urbanisme et mise en valeur du territoire

- 6.1 Demande de révision pour la facture de nettoyage du 710 rue Notre-Dame

7. Loisirs et culture, santé et bien-être

- 7.1 Offre de service pour la fourniture de fleurs et l'entretien des aménagements paysagers
- 7.2 Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite/Demande d'octroi pour la mise à neuf du panneau électrique au terrain de l'association

- 7.3 Demande d'aide financière à la MRC de Mékinac dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 Soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie
- 7.4 Remplacement d'une partie du plafond du 2^e étage de l'Hôtel de Ville
- 7.5 Achat d'un système de son pour le Centre de loisirs Éric Bédard

8. Autres sujets

- 8.1 Questions de l'assistance
- 8.2 Affaires nouvelles
 - A) Journées de la persévérance scolaire
 - B) Vente d'un Iphone usagé
- 8.3 Levée ou ajournement de la séance

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-027 : Adoption du procès-verbal des séances du mois de janvier 2023

Il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 janvier 2023 et de la séance ordinaire du 16 janvier 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Correspondance de janvier 2023

MINI-SCRIBE FÉVRIER 2023

- Rappel à l'effet que suivant le règlement en matière de gestion des risques liés aux inondations, un régime d'autorisation municipale a été mis en place afin d'encadrer certaines activités réalisées dans les milieux hydriques (rives, littoral et zones inondables). En lien avec ce régime d'autorisation, la municipalité doit tenir un registre détaillé des autorisations consenties et ce pour une durée minimale de 5 ans.
- Chaque municipalité doit fournir à la MRC une fois l'an l'information contenue audit registre au plus tard le 1^{er} février 2023 (pour la période comprise entre le 1^{er} mars 2022 et le 1^{er} janvier 2023).
- En vertu du décret 1461-2022 intitulé *Diverses modifications réglementaires relativement à l'encadrement d'activités ayant différents niveaux d'impact sur l'environnement selon le régime d'autorisation prévu par la Loi sur la qualité de l'environnement* plusieurs modifications ont été apportées à plusieurs règlements, lesquels entreront en vigueur, pour

la plupart le 13 février 2023. Étant donné le vaste éventail de sujets touchés, nous invitons le lecteur à consulter le décret disponible sur Internet.

- Rappel à l'effet que le 15 février 2023 est la date limite pour que le greffier ou le greffier-trésorier transmette au MAMH le relevé qui identifie les membres du conseil municipal qui ont, depuis la dernière transmission de ce relevé, déposé devant le conseil une déclaration d'intérêts pécuniaires ainsi que ceux que ne l'ont pas fait. De plus, y sont mentionnées les conséquences engendrées suivant le non-dépôt desdites déclarations.
- Rappel concernant la date limite pour l'adoption d'un règlement sur l'épandage des déjections animales, des boues ou résidus provenant d'une fabrique de pâtes et papier, soit le 28 février 2023.
- Résumé du cadre à respecter pour l'adoption du rôle de perception des taxes ainsi que pour la transmission des avis d'évaluation et des comptes de taxes aux contribuables.
- Informations concernant la rémunération payable lors d'élections et de référendums municipaux ainsi que l'allocation des élus.

CANDIDATURES

Une personne a posé sa candidature comme journalier

Rés. 2023-02-028 : Dépôt de la correspondance de janvier 2023

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le dépôt de la correspondance du mois de janvier 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Madame Jocelyne Gervais demande des explications concernant la problématique de plomb dans un bâtiment municipal.

Rés. 2023-02-029 : Embauche d'une sauveteuse de plage pour l'été 2023

CONSIDÉRANT que madame Ariane Veillette a été à l'emploi de la municipalité comme sauveteur pour les étés 2020, 2021 et 2022 et que la municipalité est satisfaite de ses services;

CONSIDÉRANT que madame Ariane Veillette offre ses services comme sauveteur pour l'été 2023;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- Embauche Ariane Veillette comme sauveteur pour l'été 2023 de la plage du parc Saint-Jean-Optimiste au taux horaire de 23.00 \$ pour la période du 24 juin au 13 août 2023, accorde une allocation de 250.00 \$ pour l'achat de vêtements et garantie 40 heures/semaine.
- Le conseil autorise l'achat l'une aquaplane (planche) chez Aquam au coût d'environ 2000.00 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-030: Ordre des CPA du Québec/cotisation annuelle de la directrice générale

Il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle accepte de payer la cotisation annuelle de la directrice générale à l'Ordre des CPA du Québec au montant de 1 203,90\$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-031 : Achat de boîtes postales communautaires pour l'Hôtel de ville

CONSIDÉRANT que la municipalité ne possède pas suffisamment de casiers dans la boîte postale communautaire pour desservir l'ensemble des locataires de l'Hôtel de Ville ;

CONSIDÉRANT la soumission de ARMECO pour des une boîte postale communautaire de marque Cendrex modèle HE-500 au montant de 2 050\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète une boîte postale communautaire de la compagnie ARMECO de marque Cendrex modèle HE-500 au coût de 2 050\$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Roxanne Bureau-Grenier se retire de la discussion et de la décision du prochain point puisqu'il y a apparence de conflit d'intérêts.

Rés. 2023-02-032 : Embauche d'une firme pour effectuer le maintien de l'équité salariale

CONSIDÉRANT que l'exercice de maintien de l'équité salariale pour la municipalité était dû le 31 mars 2021;

CONSIDÉRANT l'offre de Claude Grenier ressources humaines inc. pour effectuer l'exercice de maintien de l'équité salariale pour la municipalité au coût de 3 060\$ plus taxes ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de Claude Grenier ressources humaines inc. au coût de 3 060\$ plus taxes pour procéder à l'exercice de maintien de

l'équité salariale.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Madame Roxanne Bureau-Grenier reprend part aux discussions.

Rés. 2023-02-033 : Assurances 2023-2024 - Renouvellement des assurances générales

CONSIDÉRANT l'offre de renouvellement de FQM Assurances pour les assurances générales de la municipalité pour la période du 15 février 2023 au 15 février 2024 avec la Mutuelle des Municipalités du Québec au coût de 65 731,36\$.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de FQM Assurances au nom de la Mutuelle des Municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances de la municipalité de Sainte-Thècle au montant de 65 731,36 \$ pour la période du 15 février 2023 au 15 février 2024.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-034 : Demande d'employés concernant les avantages sociaux (REER) pendant les congés de maladie

CONSIDÉRANT les demandes individuelles formulées le ou vers le mois de janvier 2023 au conseil municipal par les employées #02-0134 et #02-0236 quant à leur régime de retraite;

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par le directeur général adjoint par intérim et qui a été présentée au conseil municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE la municipalité de Sainte-Thècle accepte les demandes individuelles formulées par les employés #02-0134 et #02-0236;

QUE le directeur général adjoint par intérim soit et il est, par les présentes, autorisé à signer, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Thècle, tous les documents nécessaires en ce sens;

QUE le directeur général par intérim soit et il est autorisé à verser les sommes dues en ce sens, le cas échéant;

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur général adjoint par intérim à affecter le montant aux postes budgétaires de fonctionnement reliés à ces deux employés.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Service d'avocats de première ligne

Reporté.

Rés. 2023-02-035 : Demande d'appui financier pour la réalisation du 125^e anniversaire du Lac-aux-Sables

CONSIDÉRANT la demande d'appui financier de la municipalité de Lac-aux-Sables pour la réalisation de leur 125^e anniversaire;

CONSIDÉRANT que la municipalité fête elle-même son 150^e anniversaire en 2023-2024 et qu'elle organisera des célébrations en ce sens;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de contribuer financièrement à la réalisation du 125^e anniversaire du Lac-aux-Sables puisque la municipalité célèbre elle-même son 150^e anniversaire en 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Offre de service pour l'embauche d'un directeur adjoint aux travaux publics et pour un inspecteur en bâtiment et en environnement

Reporté.

Rés. 2023-02-036 : Facturation des services offerts par la municipalité à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle offre présentement gratuitement les services d'une ressource administrative et d'employés municipaux pour certains travaux d'entretien dont entre autres la tonte du gazon;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle désire facturer la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle pour ces services puisque celle-ci est suffisamment rentable pour assumer le coût de ces services;

CONSIDÉRANT que le coût des services rendus par la municipalité de Sainte-Thècle à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle représentent 28 952,51\$ pour la période du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 et 19 487,74\$ pour la période du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, soit une somme totale de 48 440,25\$;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle demeure ouverte à revoir la facturation de ces services et à aider financièrement la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle advenant le cas où celle-ci deviendrait en difficultés financières jusqu'à un montant maximal de 48 440,25\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle facture les services d'une ressource administrative et d'employés municipaux pour certains travaux à la Coopérative de Solidarité en Habitation de Sainte-Thècle rétroactivement au 1^{er} juillet 2020.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2022-02-037 : Adoption du rapport financier et rapport de l'auditeur indépendant pour la Municipalité de Sainte-Thècle au 31 décembre 2021

CONSIDÉRANT qu'un avis public a été publié lequel annonçait que le rapport financier de la municipalité sera déposé à la séance du 6 février 2023;

CONSIDÉRANT la présentation du rapport financier de la municipalité a été fait par France Pronovost, CPA de la firme comptable Désaulniers, Gélinas et Lanouette, s.e.n.c.r.l. comptables agréés, au conseil municipal;

CONSIDÉRANT que la directrice générale fait lecture du résumé du rapport financier de la municipalité au 31 décembre 2021 en séance publique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle adopte le rapport financier et le rapport de l'auditeur indépendant pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2021 tel que présenté par Désaulniers, Gélinas et Lanouette, S.E.N.C.R.L. comptables agréés. Les revenus de fonctionnement et d'investissement consolidés se sont élevés à 9 815 044 \$, les dépenses de fonctionnement, les autres activités financières et les éléments de conciliations à des fins fiscales consolidés ont atteint 9 527 200 \$ d'où un surplus de 287 844 \$ lequel est réparti comme suit : (8 363 \$) provient d'un déficit d'organismes contrôlés et partenariats et 296 207 \$ provient d'un surplus de l'administration municipale pour l'année 2021. Le surplus accumulé provenant de l'administration municipale au 31 décembre 2021 est donc de 795 569 \$ puisqu'un montant de 125 00\$ du surplus accumulé a été affecté à l'achat du terrain pour l'agrandissement du parc Saint-Jean en cours d'année et les fonds réservés atteignent 145 358 \$. Le surplus accumulé consolidé est de 802 075 \$ et les fonds réservés consolidés atteignent 152 063 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-038 : Approbation des comptes de janvier 2023

Il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte les comptes du mois de janvier au montant de 1 208 342,95\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-039 : Amendement de prolongation de la lettre d'entente Services aux sinistrés

CONSIDÉRANT que le travail de révision de la Croix-Rouge des lettres d'entente pour leurs

services aux sinistrés offerts aux municipalités n'est pas terminé;

CONSIDÉRANT que la Croix-Rouge désire renouveler son entente avec la municipalité pour une période additionnelle de 12 mois par le biais d'un amendement de prolongation ;

CONSIDÉRANT que la municipalité est en accord avec ces amendements ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de renouveler l'entente de Services aux sinistrés pour une période additionnelle de 12 mois par le biais de l'amendement de prolongation proposé et accepte de payer sa contribution annuelle de 498,40\$ à la Croix-Rouge.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-040 : Adoption des prévisions budgétaires de l'OMH de Mékinac pour l'exercice financier 2023

CONSIDÉRANT que l'OMH de Mékinac nous demande d'approuver leurs prévisions budgétaires pour l'année financière 2023;

CONSIDÉRANT le déficit prévu de l'OMH de Mékinac pour 2023 de 520 332 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle adopte le budget 2023 de l'OMH de Mékinac ainsi que la quote-part à payer par la municipalité au montant de 2 724 \$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-041 : Demande de révision pour la facture de nettoyage du 710, rue Notre-Dame

CONSIDÉRANT que le propriétaire du 710, rue Notre-Dame conteste la facture #197 du 12 décembre 2022 relativement au nettoyage de son terrain effectué par la municipalité le 19 novembre 2021;

CONSIDÉRANT que le propriétaire recevait des avis depuis 2018 pour procéder au nettoyage de son terrain afin de se conformer au règlement de zonage #337-2016 et qu'il n'a pas pris les mesures nécessaires pour s'y conformer;

CONSIDÉRANT que la municipalité a nettoyé le terrain suite à l'ordonnance 22 septembre 2021 laquelle permettait à la municipalité d'effectuer le nettoyage aux frais du propriétaire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Bertin Cloutier, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle conserve la facture de nettoyage du terrain émise au propriétaire au montant initial.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-042 : Offre de service pour la fourniture de fleurs et l'entretien des aménagements paysagers

CONSIDÉRANT que la municipalité désire faire planter des fleurs, acheter des jardinières et faire faire l'entretien paysager de ses aménagements pour la saison 2023;

CONSIDÉRANT l'offre reçu de Centre Jardin Multi-Fleurs au montant de 8 325\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte la soumission de Centre Jardin Multi-Fleurs au montant de 8 325\$ plus taxes pour la fourniture de fleurs et l'entretien des aménagements paysagers pour la saison 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-043 : Association des propriétaires de chalets du lac du Jésuite/Demande d'octroi pour la mise à neuf du panneau électrique au terrain de l'Association

CONSIDÉRANT que le panneau électrique devait être refait à neuf au terrain de l'Association, situé au 51, chemin des Érables;

CONSIDÉRANT la facture de C L Électricien au montant de 1 932,24\$ assumée par l'Association relativement à ce remplacement;

CONSIDÉRANT que l'Association demande à la municipalité d'assumer 75% des frais puisque le bail de location du terrain est au nom de la municipalité;

CONSIDÉRANT que la municipalité a repris à son nom le bail de l'Association en 2013 afin de faire économiser des centaines de dollars par année à l'Association;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle refuse de contribuer financièrement au remplacement du panneau électrique situé sur le terrain du 51, chemin des Érables.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-044 : Demande d'aide financière à la MRC de Mékinac dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 Soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie

CONSIDÉRANT que la municipalité désire améliorer le parc Saint-Jean, notamment en revitalisant son terrain de volleyball, en augmentant le nombre d'équipements en location et en ajoutant des buvettes;

CONSIDÉRANT qu'une partie de ces travaux pourraient faire l'objet d'une aide financière dans le cadre du programme Fonds et Ruralité – Volet 2 Soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie de la MRC de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle demande une aide financière dans le cadre du programme Fonds Régions et Ruralité – Volet 2 Soutien au développement des projets structurants pour l'amélioration des milieux de vie et autorise Valérie Fiset, directrice générale, à signer pour et au nom de la municipalité tout document relatif à cette demande.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-045 : Remplacement d'une partie du plafond du 2^e étage de l'Hôtel de Ville

CONSIDÉRANT qu'une fuite d'eau a eu lieu dans un des couloirs du 2^e étage de l'Hôtel de Ville et que le plafond a été endommagé;

CONSIDÉRANT que les tuiles de ce plafond sont discontinuées;

CONSIDÉRANT l'estimé préparé par le directeur des travaux publics pour remplacer ce plafond au montant de 4 272,85\$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle autorise le directeur des travaux publics à procéder aux travaux de remplacement d'une partie du plafond du 2^e étage de l'Hôtel de Ville.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-046 : Achat d'un système de son pour le Centre de loisirs Éric Bédard

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de système de son au Centre de loisirs Éric Bédard;

CONSIDÉRANT que de l'animation favorise la participation des citoyens aux activités qui y sont organisées;

CONSIDÉRANT la soumission reçue de DH Électronique au montant de 1 496,96\$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Julie Bertrand et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle achète un système de son Yamaha ainsi que des haut-parleurs de DH Électronique au coût de 1 496,96\$ taxes incluses.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Questions de l'assistance

Monsieur Jean-François Couture demande pourquoi la municipalité embauche une firme pour effectuer le maintien de l'équité salariale.

Monsieur Jean-François Couture demande pourquoi la municipalité veut embaucher une firme d'avocats pour des services de première ligne.

Monsieur Jean-François Couture demande pourquoi la municipalité veut embaucher une firme pour procéder à l'embauche d'un directeur adjoint aux travaux publics et un inspecteur en bâtiment et en environnement.

Monsieur Jean-François Couture demande pourquoi une partie du surplus accumulé au 31 décembre 2021 n'a pas été utilisée pour diminuer les taxes de 2023.

Monsieur Pierre Veillette demande à combien sont rendus les dépenses pour le conflit et comment le conseil a pu acquérir pour 8,5M\$ d'immobilisations en 2021 en déboursant uniquement environ 150 000\$ en 2021 et dépenser 100 000\$ en 2022 pour une dépense qu'il juge inutile.

Madame Jocelyne Gervais demande des précisions sur le déficit de l'OMH de Mékinac.

Madame Anne-Marie Groleau demande des explications sur la problématique des conteneurs à l'OMH de Mékinac et du déneigement de la rue jusqu'à sa résidence.

Madame Christiane Naud informe le conseil du danger représentant la neige sur une couverture de maison de la rue Masson.

Monsieur Pierre Veillette indique au conseil municipal que le souffleur laisse plus de neige sur les trottoirs que la gratte.

Monsieur Luc Lavoie dit que le déneigement des trottoirs à Saint-Tite est mieux fait.

Monsieur Jean-François Couture indique que la problématique vient du fait que la municipalité n'utilise pas de niveleuse pour le déneigement.

Affaires nouvelles :

Rés. 2023-02-047 : Journées de la persévérance scolaire

CONSIDÉRANT que les décideurs et les élus de la Mauricie ont placé la lutte au décrochage scolaire au cœur des priorités régionales de développement, puisque cette problématique est étroitement liée à d'autres enjeux, dont l'image régionale, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main d'œuvre, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT que le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie de la Mauricie, lesquels sont évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars annuellement, ces impacts étant par ailleurs estimés à 1,9 milliard de dollars, aussi annuellement, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT que les conséquences du décrochage scolaire sont lourdes pour les individus puisqu'un décrocheur :

- Gagne 15 000\$ de moins, annuellement, qu'un diplômé, soit environ 439 000\$ durant toute la durée de sa vie active;
- Vit sept ans de moins qu'une diplômée et diplômé;
- A deux fois plus de risque de recourir au chômage;
- Est plus susceptible de développer certains problèmes de santé mentale, tels que la dépression, l'isolement social et les problèmes de comportement;

CONSIDÉRANT que les répercussions du décrochage scolaire se font sentir dans notre société sur :

- La participation à la vie citoyenne (votation, bénévolat, don de sang);
- Les taxes et impôts perçus en moins;
- Les coûts en matière de santé et de sécurité publique;

CONSIDÉRANT qu'il est moins onéreux d'agir en prévention, entre 10 000\$ et 20 000\$ par décrocheuse et décrocheur potentiel plutôt que 120 000\$ par individu;

CONSIDÉRANT que le travail de la TREM et des acteurs mobilisés pour la réussite des jeunes permet à la région d'économiser des millions de dollars annuellement en coût sociaux;

CONSIDÉRANT que plusieurs élèves accusent un retard scolaire depuis le printemps 2020 en raison de la pandémie de COVID-19, retard qui risque d'entraîner une augmentation du taux de décrochage scolaire à un moment où notre tissu social et notre économie sont aussi fragilisés par la pandémie;

CONSIDÉRANT que la prévention du décrochage scolaire n'est pas une problématique concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, et ce, dès la petite enfance jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme qualifiant pour l'emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT que la TREM organise, du 13 au 17 février 2023, de concert avec le *Réseau québécois pour la réussite éducative*, les Journées de la persévérance scolaire en Mauricie sous le thème « **Bien entourés, ils peuvent tous persévérer** », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année pour témoigner de la mobilisation régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire;

CONSIDÉRANT que les Journées de la persévérance scolaire se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement ponctué de centaines d'activités dans les différentes communautés de la Mauricie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle

- **déclare les 13, 14, 15, 16 et 17 février 2023 comme étant les Journées de la persévérance scolaire dans notre municipalité;**
- appuie la Table régionale de la Mauricie et l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement régional, de la santé, de la recherche, du communautaire, de la petite enfance, des médias et des affaires – afin de faire de la Mauricie une région qui valorise l'éducation comme véritable levier de développement de ses communautés;
- encourage et génère des gestes d'encouragement, de reconnaissance et de valorisation des jeunes, de manière à leur insuffler un sentiment de fierté au regard de leurs parcours et à

- contribuer à les motiver, à leur donner un élan;
- fait parvenir copie de cette résolution à la TREM, par courrier électronique à l'attention de madame Valérie Renaud-Martin, agente de communication.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur Bertin Cloutier se retire de la discussion et de la décision du prochain point puisqu'il y a conflit d'intérêt.

Rés. 2023-02-048 : Vente d'un iPhone usagé

CONSIDÉRANT que la municipalité possède un iPhone XR 64 Go qui servait à un élu antérieurement;

CONSIDÉRANT que le conseiller monsieur Bertin Cloutier désire acquérir cet appareil;

CONSIDÉRANT que des appareils du même modèle se vendent en moyenne entre 100\$ et 250\$ sur Marketplace;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Frédéric Lapointe, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte de vendre le cellulaire iPhone XR 64 Go usagé à Bertin Cloutier au coût de 150\$.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur Bertin Cloutier reprend part à la discussion.

Rés. 2023-02-049: Levée de la séance

À 20 heures 55 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Sébastien Moreau et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Directrice générale/Greffière-trésorière



MUNICIPALITÉ DE
Sainte-Thècle

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Sainte-Thècle tenue le lundi 20 février 2023, à 19 heures, sous la présidence du maire, monsieur Michel Rheault.

Sont présents :

Sébastien Moreau, conseiller
Roxanne Bureau-Grenier, conseillère
Julie Bertrand, conseillère
Frédéric Lapointe, conseiller
Jacques Tessier, conseiller
Bertin Cloutier, conseiller

Absence : Aucune

Autres présences: Valérie Fiset, Louis Paillé et Jean-Yves Piché

Rés. 2023-02-050 : Ouverture de la séance

CONSIDÉRANT QUE l'avis de convocation a été signifié tel que requis par l'article 156 du Code municipal;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Roxanne Bureau-Grenier, appuyé par Bertin Cloutier et résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle ouvre la séance à 19h00 et adopte l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de la séance.
2. Engagement d'une firme d'avocats pour le service première ligne
3. Mandat en relations du travail – Beauvais-Truchon
4. Engagement d'une firme d'avocats pour la demande d'accès à l'information d'un citoyen
5. Barrage du lac du Jésuite-Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM
6. Remplacement du cellulaire du directeur des travaux publics
7. Installation d'affiches routières agricoles
8. Questions de l'assistance.
9. Levée de la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Monsieur Frédéric Lapointe, conseiller, dépose sa déclaration d'intérêts pécuniaires.

Rés. 2023-02-051 : Engagement d'une firme d'avocats pour le service première ligne

CONSIDÉRANT les propositions reçues des firmes d'avocats suivantes :

- Bélanger, Sauvé
- Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L.
- Morency, société d'avocats

CONSIDÉRANT que la firme Lavery, de Billy, S.E.N.C.R.L. est celle qui offre les services qui conviennent le mieux à la municipalité à savoir :

- Appels téléphoniques et échanges de courriels lorsque la question ne nécessite pas de recherche, de consultation ou de rédaction de documents ou de représentations;
- Vérification des projets de procès-verbaux du conseil ou du comité exécutif;
- Avis juridiques simples, selon les circonstances et après discussion entre la municipalité et l'avocat concerné;
- Vérification de règlements sans y apporter de modifications;
- Diffusion d'articles rédigés par notre équipe en droit municipal et accès à un moins une séance de formation en personne ou par visioconférence selon des sujets d'actualité décidés par l'équipe;
- Une rencontre annuelle avec le conseil municipal à votre municipalité d'une durée maximale de deux heures, pouvant être tenue par visioconférence lorsque nécessaires.

CONSIDÉRANT que le coût de ce service est de 1 200\$ plus taxes par année et que la municipalité possède les crédits nécessaires à même le fond général de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de service en droit municipal de Lavery, de Billy pour le forfait complet au coût de 1 200\$ plus taxes pour l'année 2023.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-052 : Mandat en relations du travail – Beauvais-Truchon

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Thècle a des besoins spécifiques en matière de relations du travail ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Municipalité de Sainte-Thècle d'être représentée devant les instances judiciaires pertinentes eu égard à des dossiers de relations de travail ;

CONSIDÉRANT la disponibilité de la firme Beauvais-Truchon afin d'offrir des services professionnels en relations du travail ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle mandate la firme Beauvais Truchon afin qu'elle la représente dans les dossiers n° 400029190, 400029275, 400029688 et 400029251, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur, le cas échéant.

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle mandate la firme Beauvais Truchon afin qu'elle la représente quant aux griefs n° 2022-01 et 2022-03, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur, le cas échéant.

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle renonce, sous réserve de certaines conditions, au secret professionnel et au privilège relatif au litige à l'égard des mandats confiés à la FQM par la résolution n° 2022-08-225 au bénéfice de Beauvais Truchon ;

QUE la Municipalité de Sainte-Thècle autorise les représentants nommés par la FQM à transmettre toute information qu'ils jugent pertinents au bon déroulement de leurs mandats respectifs, aux représentants nommés par Beauvais Truchon, suivant le mandat confié par la présente résolution..

QU'une copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à Beauvais Truchon et à la FQM.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-053 : Engagement d'une firme d'avocats pour la demande d'accès à l'information d'un citoyen

CONSIDÉRANT la demande d'accès à l'information reçue d'un citoyen;

CONSIDÉRANT que la municipalité a refusé de répondre à cette demande d'information vu la nature confidentielle des renseignements demandés;

CONSIDÉRANT que cette demande d'accès à l'information sera entendue par la Commission d'accès à l'information et que la municipalité veut se faire représenter par un avocat;

CONSIDÉRANT l'offre de la firme d'avocats Bélanger, Sauvé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Frédéric Lapointe et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'offre de la firme d'avocats Bélanger, Sauvé concernant la demande d'accès à l'information du 10 mars 2022.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-054 : Barrage du lac du Jésuite-Entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM

CONSIDÉRANT que la municipalité de Sainte-Thècle doit respecter la Loi sur la sécurité des barrages et le Règlement sur la sécurité des barrages, mais ne possède pas l'expertise dans ce domaine;

CONSIDÉRANT que la municipalité désire effectuer la planification et la gestion de son territoire, de ses infrastructures et de ses équipements municipaux et, à ces fins, utiliser les services d'ingénierie et d'expertise technique de la FQM;

CONSIDÉRANT l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM proposée par cette dernière à la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sébastien Moreau, appuyé par Jacques Tessier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte l'entente relative à la fourniture du personnel technique de la FQM concernant l'application de la Loi sur la sécurité des barrages et le Règlement sur la sécurité des barrages pour le barrage du lac du Jésuite et autorise le maire et la directrice générale à signer pour et au nom de la municipalité cette entente.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-055 : Remplacement du cellulaire du directeur des travaux publics

CONSIDÉRANT que le cellulaire du directeur des travaux publics est usagé et moins performant et que la batterie se décharge rapidement;

CONSIDÉRANT l'offre de Solutia Télécom pour le remplacement de son cellulaire pour un cellulaire de marque Galaxy S23 128Go au coût de 495\$ plus taxes ainsi que pour un chargeur super rapide au coût de 24,99\$ plus taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jacques Tessier, appuyé par Bertin Cloutier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle remplace le cellulaire du directeur des travaux publics par un cellulaire de marque Galaxy S23 128Go et achète un chargeur super rapide de Solutia Télécom au coût de 519,99\$ plus taxes.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Rés. 2023-02-056 : Installation d'affiches routières agricoles

CONSIDÉRANT que la MRC Mékinac héberge un peu plus de 150 entreprises agricoles;

CONSIDÉRANT qu'il est important de conscientiser les usagers de la route à l'importance de respecter les règles de circulation ou d'adopter des comportements sécuritaires et respectueux;

CONSIDÉRANT que des accidents de la route impliquant des usagers agricoles ont lieu chaque année sur notre réseau routier;

CONSIDÉRANT que le MTQ met à la disposition des municipalités des panneaux routiers et que celles-ci sont responsables de l'installation et d'assumer les coûts sur les routes municipales;

CONSIDÉRANT que ces panneaux peuvent également être installés sur le réseau routier du ministère à la demande d'une ou de plusieurs municipalités. Dans ce cas, elles doivent soumettre

une demande à leur direction générale territoriale, qui en fera l'analyse. Si la demande est acceptée, le ministère assurera l'installation et assumera les coûts d'impression;

CONSIDÉRANT que le montant total à payer par municipalité pour deux affiches sur des routes municipales est d'environ 882,10 \$ en incluant les poteaux et d'environ 548,95 \$ sans les poteaux;

CONSIDÉRANT que la MRC pourra procéder à la commande des affiches routières pour chacune des municipalités sur les routes municipales et du ministère;

CONSIDÉRANT que la MRC dispose présentement d'un budget de 3 000 \$ pour défrayer une partie des coûts;

CONSIDÉRANT que la MRC pourra procéder à une demande d'aide financière au fond FRR volet 2 pour combler le besoin de financement manquant;

CONSIDÉRANT que la municipalité aurait des affiches routières à installer sur deux routes municipales;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement que le conseil de la municipalité de Sainte-Thècle accepte d'installer les affiches routières agricoles sur les deux routes municipales conditionnellement à ce que le coût de celles-ci soit défrayé par la MRC de Mékinac.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Aucune question.

Rés. 2023-02-057: Levée de la séance

À 19 heures 25 minutes, il est proposé par Julie Bertrand, appuyé par Roxanne Bureau-Grenier et il est résolu unanimement de lever la séance.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Maire

Directrice générale/Greffière-trésorière